

Un nouveau retard pour la continuité écologique des cours d'eau français

Alors que le monde environnemental est encore abasourdi par les dernières dispositions de la Loi Climat et résilience, allant à l'encontre des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et notamment de restauration de la continuité écologique... la Fédération Nationale de la Pêche en France prend acte de la décision gouvernementale de report des travaux de vidange du barrage de la Roche-qui-boit au printemps 2022.

Ce barrage de 16 mètres de haut, mis en service en 1920, issu du complexe hydroélectrique du barrage de Vezins aujourd'hui effacé, entrave la Sélune, fleuve côtier de la baie du Mont-Saint-Michel. Son démantèlement, initialement prévu pour le printemps 2021, doit permettre le retour de nombreuses espèces de poissons migrateurs, dont certaines sont menacées d'extinction, comme l'anguille européenne et le saumon atlantique.

A l'occasion du déplacement de Bérangère Abba, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité, lundi 11 octobre, la FNPF souhaite alerter sur l'urgence écologique et espère vivement que ce report, exprimé avec le souci de l'exemplarité environnementale, soit le dernier malgré les échéances électorales à venir.

Force est de constater que, depuis plus de 40 ans avec le classement de la Sélune au titre des poissons migrateurs, le projet de démantèlement n'a pas été « un long fleuve tranquille » et les nombreux rebondissements y compris la décision de la cour d'appel administrative de Nantes en octobre 2010 obtenue par les structures associatives de pêche de loisir* n'ont fait que renforcer leur détermination pour aller au bout de ce combat !

« Nous actons ce report imposé par des circonstances techniques tout en le regrettant. Surtout, nous resterons vigilants pour que la seule décision qui s'impose économiquement, écologiquement politiquement et territorialement soit exécutée dans les meilleurs délais en 2022. » déclare Jean-Paul Doron, Vice-Président de la FNPF et Président de l'Union des Fédérations de Pêche du Bassin Loire-Bretagne.

**Rappel : Obligation pour l'Etat et EDF de mise en conformité des ouvrages au 31 décembre 2013*



A propos : « Depuis 2007, [la Fédération Nationale de la pêche en France](#), avec ses 3 700 associations réparties sur l'ensemble du territoire français, organise la pêche de loisir. Les 1,5 million de pêcheurs membres de la FNPF, les 40 000 bénévoles et les 1 000 salariés représentent un réseau sans équivalent pour protéger les cours d'eau et leur biodiversité. Par leurs actions quotidiennes dans tous les territoires, la FNPF, les fédérations départementales et les associations locales luttent ainsi contre les pressions qui s'exercent sur les milieux aquatiques et leur écosystème. Ils sont les yeux et la voix des poissons et des 500 000 km de cours d'eau en France. Alerte aux pollutions, lutte contre la sécheresse, nettoyage des berges, lutte contre les espèces envahissantes, cartographie des cours d'eau... Quand on pêche, on protège ! »

Contact presse : Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection des milieux aquatiques
Carine Darcy - e-mail : presse@federationpeche.fr - Tél. : 06 79 88 55 12